

LES MUSULMANES FRANCOPHONES BURKINABÈ, UN DÉSIR D'ÉMANCIPATION DANS UN CONTEXTE DE PATRIARCAT ET D'ORDRE ÉTABLI

Aboubakar Sidiki SEGDA

*Laboratoire Systèmes politiques économiques religieux et culturels
(SPERC) / Université Joseph Ki-Zerbo / Burkina Faso
segdasidiki@yahoo.fr*

Résumé

Au lendemain des indépendances du Burkina Faso, les musulmanes francophones, non prises en compte pendant un certain temps par l'establishment islamique dans l'animation de l'espace public, marqueront, pour la première fois, leur présence dans l'univers associatif au sein de l'Association musulmane des scolaires voltaïques. Elles créent plus tard, la Cellule féminine nationale du Cercle d'études, de recherche et de formation islamique dans l'espoir de faire prospérer davantage la cause de la femme musulmane. Elles affirment leur religiosité par le port du voile et organisent de nombreuses activités en faveur de l'émancipation et de la cause de la femme. Pour ce faire, elles collaborent avec des imams pour combattre des pratiques culturelles néfastes pour la fille et la femme. Ces musulmanes francophones, conscientes du contexte patriarcal et de l'ordre social établi, tiennent un discours qui contente les détenteurs de l'autorité traditionnelle islamique mais interpelle les autorités politiques sur les préoccupations féminines. Elles doivent s'approprier les textes islamiques si elles veulent un changement comportemental des musulmans à l'égard de la femme. Pour parvenir à ces résultats, nous avons procédé à des enquêtes de terrain et à des recherches documentaires.

Mots-clés : *féminisme, islam, Burkina, voile*

Abstract

In the aftermath of Burkina Faso's independence, French-speaking Muslim women, who had not been taken into account for some time by the Islamic establishment in the animation of the public space, marked their presence in the associative universe for the first time within the Muslim Association of Voltaic Schools. Later, they created the National Women's Cell of the Circle of Islamic Studies, Research and Training in the hope of furthering the cause of Muslim women. They affirm their religiosity by wearing the veil and organize many activities in favor of the emancipation and the cause of the woman. To do so, they collaborate with imams to fight cultural practices that are harmful to girls and women. These French-speaking Muslim women, aware of the patriarchal context and the established social order, hold a discourse that satisfies the holders of traditional Islamic authority but challenges the political authorities on women's concerns. They need to appropriate Islamic texts if they want to change Muslims' attitudes towards women. To reach these results, we conducted field surveys and documentary research.

Keywords: *feminism, Islam, Burkina, veil*

Introduction

Les musulmanes francophones burkinabè, insuffisamment prises en compte dans les instances de direction islamique au lendemain des indépendances, ont créé leur association. Les élèves musulmanes francophones ont été les premières à bénéficier d'un traitement équitable au sein des associations islamiques. Leurs aînées ont choisi de s'affilier au Cercle d'études, de recherches et de formation islamique (CERFI) tout en gardant leurs spécificités dans l'organisation d'activités de formation religieuse (Frédéric, 2018 : 154). L'histoire de la présence féminine dans les instances islamiques remonte à l'année 1980.

Dans notre écrit, la musulmane francophone désigne la militante de l'AEEMB ou du CERFI. Elle a été la première à mettre en lumière un regroupement féminin travaillant de concert avec les hommes. Associée à la gent masculine, elle occupe l'espace public par le port du voile en ville et en milieu scolaire ou professionnel. Lorsque l'environnement scolaire est hostile au voile, la fille musulmane sollicite les textes régissant les établissements secondaires pour revendiquer son droit à la liberté religieuse. La naissance du CERFI consacre l'apparition de la Cellule féminine nationale. Quelles sont les raisons qui justifient la naissance d'une telle association ?

Cette structure, dirigée par des femmes francophones s'est orientée dans le combat pour l'émancipation féminine par le biais de multiples séminaires de formation (Frédéric et Muriel, 2016 : 195). Quelques filles voilées ont influencé toute leur famille par leur changement comportemental islamique. Zahra (2012 :4) a prouvé par ses recherches que le même phénomène s'est produit en France. La promotion des femmes au Burkina Faso inclut la lutte contre la polygamie depuis l'époque de Thomas Sankara (Hadrien et Maxime, 2021 :1). La polygamie en islam est un phénomène sociétal admis et entretenu par l'establishment islamique. Les musulmanes francophones et quelques leaders musulmans conscients du poids du patriarcat ménagent les hommes pour parvenir à l'évolution des mentalités. Comment la structure s'y est-elle prise pour y parvenir ?

I. L'implication des Élèves et des étudiantes dans la gestion des affaires musulmanes au cours de la décennie 1980.

Au Burkina Faso, les musulmans francophones ont été les premiers à accorder aux musulmanes un espace de rencontre et d'échange. Elles ont été intégrées dans le bureau de l'association des élèves et étudiants musulmans pour une prise en compte des problèmes féminins.

1.1. l'exemple venu des élèves

Les anciennes associations musulmanes n'ont pas impliqué les femmes dans la gestion des affaires musulmanes de 1960 à 1989. Peu de places étaient réservées à la femme dans le bureau ; le bureau étant essentiellement masculin (Segda 2014 : 36). Des raisons expliquent la quasi-invisibilité de la femme dans les différents bureaux des associations islamiques.

Il faut d'abord souligner la jeunesse de ces associations à laquelle s'ajoute le facteur historique pour expliquer la mise à l'écart de la femme. Ainsi aucune femme ne figure ni parmi les membres fondateurs de l'Association islamique de la tidjanniyya, ni de ceux du Mouvement sunnite ou encore de la Communauté musulmane. L'absence de la femme lors de la création des différentes associations est l'explication de son absence dans l'organe directeur des associations musulmanes. Le patriarcat est une norme dans le contexte culturel burkinabè. Il ne permet pas à la femme de s'asseoir sur la même table que l'homme. Selon quelques penseurs musulmans le patriarcat n'a aucun lien avec l'islam. En effet selon Stéphanie (2013 : 220), Asma Barlas soutient que "l'islam n'est donc pas une religion patriarcale, car elle n'est pas la religion du père, ni même des pères symboliques que seraient le Prophète et ses compagnons". Selon cette lecture, la mise à l'écart de la femme est un sujet non islamique mais une volonté de l'homme d'imposer sa domination à la femme.

Depuis 1972, la Communauté musulmane a émis le vœu de voir les femmes s'organiser afin de trouver des solutions aux problèmes du moment et de partager leurs expériences. Vingt ans après, les femmes musulmanes ne figuraient pas dans le bureau de la communauté musulmane. En 1993, Le président Toumani souhaitait que "tous les moyens soient mis au profit de la femme pour qu'elle s'épanouisse

davantage dans la foi⁹(Sidwaya 2 février 1993 cité par Frédérick 2018 : 86). Au Burkina Faso, des leaders musulmans ont œuvré pour l'épanouissement des associations féminines mais dans des organes directifs spécifiques (Frédérick et Muriel 2016 : 198). La Communauté musulmane n'a pas su intégrer la femme dans son organe dirigeant. Qu'en est-il du Mouvement sunnite ?

Les hommes du Mouvement sunnite également n'ont pas associé des femmes dans la gestion de leur association. En effet depuis la création du Mouvement en 1973 jusqu'en 2000, il n'a jamais été question d'inscrire les femmes sur la liste des membres du bureau national. Muriel (2016 :52) a mis en évidence l'arrivée de Dr Kindo Ahmad au Mouvement sunnite comme point de départ pour une meilleure organisation des femmes sunnites. L'association islamique la plus importante après la Communauté musulmane et le Mouvement sunnite au Burkina en 1979 était la Communauté tijane. Cette association n'a pas non plus réussi à faire l'exception quant à la mise à l'écart de la femme de la liste des membres du bureau.

Le manque de visibilité de la musulmane dans les instances islamiques est une mise à l'écart de la majorité de la population musulmane dans les instances directrices des associations musulmanes. Les associations islamiques qui ont précédé celle des élèves et étudiants musulmans n'ont pas été beaucoup influencées par le discours d'émancipation de la femme du président Thomas Sankara. Les élèves musulmans eux ont été influencés par la révolution. Ainsi, ils n'ont pas eu la même attitude à l'égard de la fille et de la femme quand il s'est agi de les impliquer dans la gestion des affaires islamiques.

L'association musulmane des scolaires voltaïques (AMSV), née dans les années 1970, se distingue déjà des autres structures musulmanes par l'intégration de filles dans son bureauⁱⁱ. Des 1981, trois filles font partie des membres du bureau de l'AMSV. Ce sont respectivement Awa Guira, secrétaire générale adjointe, Assita Ki la secrétaire à l'information et enfin Assita Sawadogo la trésorière (Segda 2014 : 36). Ainsi pour un bureau composé de 10 membres, trois étaient de sexe féminin, soit un taux de représentation de 30 %.

Cette intégration féminine dans le bureau est le signe que les élèves musulmans veulent que l'opinion musulmane burkinabè prenne

conscience du rôle clé de la fille dans la promotion de l'islam. En outre, en acceptant ces postes de responsabilité, les filles ont décidé de ne plus rester à l'écart de la gestion des affaires musulmanes. Elles veulent prendre une part active dans l'implantation de l'islam dans le contexte socioculturel local. Cette lecture des filles a été bien analysée par Stéphanie (2013 : 223), qui retient la présence des femmes dans une structure comme un moyen efficace pour transformer la structure de l'intérieur. La présence révolutionnaire féminine dans l'instance de l'AMSV est importante et interpelle subtilement les autres associations islamiques sur la place du féminin dans leurs organes directifs. En fait les élèves voulaient provoquer un changement de mentalité en douceur.

Lorsque l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina remplace l'AMSV en 1985, de nombreuses activités impliquant filles et garçons sont déjà organisées. Cette métamorphose est le résultat du prestige de Thomas Sankara, défenseur des femmes sur les jeunes musulmans. "Sankara est mon idole. Je partage ses idéaux et je voudrais impacter le monde comme lui. C'est un visionnaire " tels sont les propos du premier président de l'AEEMB Barra Brahim (interview d'Août 2013).

Dans leurs actions en faveur de l'émancipation des filles, les élèves et étudiants musulmans avaient le soutien du Souleymane Ouédraogo, premier président du Mouvement sunnite, et de Moussa Yougo, un membre influent de la confrérie tijane de la ville de Ouagadougou. Les élèves et étudiants organisent des activités de mobilisation de militants, parmi lesquelles des sorties récréatives dans les environs de Ouagadougou. Dans le souci de permettre à la fille de participer activement au rayonnement de l'islam et à son propre épanouissement, l'AEEMB a organisé un premier séminaire de formation islamique des sœurs en 1989. Ce séminaire aura pour soutien inconditionnel la Cellule féminine nationale du CERFI. Plusieurs autres séminaires ont suivi, tous organisés avec le soutien masculin. Les jeunes hommes s'occupent de la sécurité du site et dispensent des cours sur la thématique du séminaire. Cette "intrusion" volontaire limite les envies d'émancipation des filles notamment dans le choix des thèmes purement féminins.

La multiplication des séminaires féminins a accru la visibilité des femmes musulmanes dans l'espace public et leur ont donné les moyens de s'affirmer socialement. Ainsi, les filles revendiquent, mieux et sans

complexe leur religiosité par l'affirmation vestimentaire, notamment le port du voile islamique.

1.2. Le port du voile ou le signe d'une piété musulmane

Pour les militantes de l'AEEMB et du CERFI, le port du voile est le signe de la crainte du Seigneur et par ailleurs une obligation religieuse. L'une d'elles du nom de Bounkougou/S. Mariam a soutenu que "Le voile est l'honneur de la femme musulmane. Elle ne le porte pas pour faire plaisir à quelqu'un ou à une institution. Mais elle le porte parce que c'est la loi de Dieu qui le prescrit" (Bounkougou, Appel n° 04 ;10). Des militantes féministes musulmanes et pratiquantes ne partagent pas l'avis des militantes du CERFI. En effet, Des militantes féministes musulmanes et pratiquantes comme la Marocaine Asma Lamrabet affirme que "*Porter le foulard n'est pas une obligation religieuse, c'est avant tout un choix spirituel personnel*" (Lamrabet, 2015 : 31-32).

La revendication du port du voile au Burkina Faso en milieu scolaire est récente. Avant 1985, date de la création de l'AEEMB, la grande majorité des filles musulmanes scolarisées ne portait pas le voile à l'école. D'ailleurs, un peu plus tard, lors du premier congrès de l'AEEMB en 1988, aucune étudiante ne portait le voile. Il a même fallu négocier avec une étudiante pour qu'elle accepte prendre la parole devant la presse. Sur-le-champ, les responsables de l'association lui ont trouvé un voile (Entretien avec Barra Brahim en août 1993). La prise de conscience de l'importance du voile ne s'est donc révélée qu'avec le militantisme islamique en milieu scolaire avec des difficultés. Par exemple, quelques responsables d'établissement se sont entretemps opposés au port du voile. La première difficulté relative au port du voile date de 2000. Les responsables des lycées Kourita de Koupéla et de Titao (censeur) avaient interdit aux élèves musulmanes le port du voile au sein de leurs établissements (Sharif, Appel 37 : 4). Le problème fut résolu par le recours administratif. Mais cela n'a pas empêché que le groupe social marginalisé par les détracteurs du port du voile, que l'on peut qualifier de "féministes islamiques," "revendiquent leur droit à choisir leur identité, au lieu de la subir, et à nourrir une conscience multiple en tant que femmes et en tant que musulmanes face à des oppressions diverses" (Ghaliya et Naïma, 2018 : 6).

L'hostilité au port du voile au Burkina Faso dans le milieu scolaire est étroitement liée à l'actualité française sur la question. En effet en 1989,

apparaît la première affaire liée au port du voile alors que Lionel Jospin est ministre de l'éducation nationale. Puis le pic est observé dans les années 2000 avec une loi qui prônait la laïcité à la française est intervenue pour mettre fin au port du voile en France en milieu scolaire en 2004 (loi du 15 mars 2004, bulletin officiel n° 21 du 27 mai 2004)ⁱⁱⁱ. Même si au Burkina Faso, aucune loi ou décret n'interdit le port du voile en milieu scolaire, des directeurs d'établissements publics ou privés sans doute influencés par l'affaire du voile en France, interdisaient l'accès aux établissements d'enseignement aux filles voilées.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la promotion des langues nationales a tranché cette difficulté avec une circulaire qui autorise le port du voile dans l'enceinte de l'école publique. Deux circulaires en l'espace de huit ans ont été ainsi nécessaires pour recadrer des responsables scolaires qui voulaient interdire le port du voile islamique sans aucune base légale ou réglementaire. Voici le contenu du deuxième circulaire : "Je rappelle à tous qu'aucun texte n'interdit le port du voile en classe. Par la présente, je vous invite par conséquent à prendre toutes les dispositions utiles avec les chefs d'établissement de votre région pour mettre fin s'il y a lieu à l'interdiction du port du voile islamique en classe" (Circulaire N° 2014-106/MESSRS/SG du 2 avril 2014). Dans leur effort de promotion de la liberté de porter le voile, les responsables de l'AEEMB ont utilisé le recours administratif citoyen.

À l'échelle nationale, les musulmanes voilées ont eu recours à leurs associations d'attache pour conserver le port du signe religieux. Localement, l'AEEMB a toujours reçu le soutien des autres associations islamiques dans la revendication du droit au port du voile dans les établissements. Le soutien de ces associations est justifié dans la mesure où aucune législation ne prohibe le port du voile en milieu scolaire.

La solidarité entre associations musulmanes a permis à l'élève musulmane de garder son voile. Cette reconnaissance aux filles scolarisées d'arborer leurs voiles est aussi celle de leur détermination à vivre leur foi en milieu scolaire. En outre, elle est à mettre à l'actif du ministre de l'Enseignement secondaire de faire respecter l'ordre républicain. Enfin, les autorités administratives et politiques ont été attentives à cette revendication dans un souci de cohésion sociale et

surtout d'équité. En effet les élèves chrétiens n'ont jamais été inquiétés pour le port de la croix en milieu scolaire.

La détermination des filles musulmanes des années 2000 a permis à leurs consœurs de porter le voile de nos jours à l'université, dans les établissements secondaires et primaires avec moins de difficultés. Bouchra, élève du secondaire affirme ne plus pouvoir sortir sans son voile. "Lorsque je sors sans mon voile, j'ai l'impression de marcher en tenue d'Adam. Le voile est mon intimité" racontait Bouchra (entretien avec Bouchra, août 2020).

En Europe, le voile musulman est chargé de plusieurs fonctions symboliques dont la soumission à Allah et "l'identification de la femme à certaines valeurs religieuses indiquant ainsi ses spécificités religieuses et culturelles" (Naima, 2016 : 5). Cette réalité est vérifiée au Burkina Faso. Les filles veulent se réapproprier les obligations religieuses et se distinguer des autres filles non porteuses de voiles. Quelques-unes affirment qu'elles veulent cacher leur corps et vivre leurs identités loin du regard des hommes.

La revendication des scolaires et des étudiantes musulmanes de leur identité a bénéficié d'un soutien en 1989 avec la création de la Cellule féminine nationale du cercle d'études, de recherches et de formation islamique (CERFI). Cette dernière fut une opportunité que les musulmanes francophones ont saisie pour sensibiliser les musulmanes à l'émancipation.

II. La Cellule féminine nationale du cercle d'études, de recherche et de formation islamique

Cette cellule a été créée en 1989^{iv}.

Rattachée au CERFI, elle traite des questions spécifiquement féminines. Les membres du bureau sont toutes des femmes.

II.1. La Cellule féminine nationale pour quoi faire ?

La naissance de cette cellule spécialisée est le résultat d'un processus de maturation interne. Elle vient combler un manque de structure spécifique au sein de l'islam burkinabè. Cette cellule vient rappeler aux responsables des associations musulmanes la nécessité d'une prise en compte des besoins féminins. Par cette cellule, les musulmanes

s'activent pour une prise de conscience des musulmans et des autorités Burkinabè. Elles veulent faire entendre leurs voix dans l'espace public et médiatique burkinabè. Frédérick (2018 : 85) précise qu'il y avait des préjugés quant à la participation de la femme au fonctionnement des associations islamiques au Burkina Faso.

Il ressort de notre analyse des faits sociétaux que s'associer entre femmes est un moyen plus efficace pour défendre leurs intérêts dans la communauté des musulmans et aussi pour en faire des actrices de leur destin et de leur avenir. Les femmes partagent leurs espoirs et leurs craintes dans cette association dont l'outil de prise en charge est le prêche. Cet axe féminin vise à réconcilier les musulmanes et les musulmans dans un élan d'occupation de l'espace public et médiatique. La création de la Cellule féminine nationale (CFN), est un besoin impératif et une volonté des femmes d'acquérir une certaine indépendance vis-à-vis des hommes. Muriel (2016 : 49) est arrivée à la même conclusion lorsqu'elle a étudié la Cellule féminine d'Al Ittihad.

Frédérick (2018 :150) relève la volonté des initiatrices de la CFN de s'instruire dans la religion. Apprendre à lire le Coran, mémoriser des versets coraniques et apprendre à accomplir leur prière telles étaient les préoccupations de ces femmes musulmanes à l'origine de la création de l'Organisation des femmes musulmanes du Burkina. Plus tard remplacée par la CFN du CERFI, cette dernière se découvre des ambitions combien importantes pour l'implication des femmes dans de nombreuses activités de promotion de l'émancipation et de l'épanouissement religieux de la femme. Au regard de toutes ces activités, nous constatons que le groupe féminin naissant donne ainsi une autorité et un pouvoir à l'opinion féminine musulmane puis une augmentation de sa visibilité. Cette voix influente atténuera un tant soit peu les tendances patriarcales et la monopolisation de la scène publique par la suprématie masculine. Les responsables du CERFI espèrent voir la CFN se dynamiser puis entraîner un "retour sur investissement" bénéfique à toute la communauté des musulmans.

Dans l'espace islamique, lorsque les prédicateurs de l'école traditionnelle évoquent la femme, ils soulignent son statut de mère, de femme et d'épouse (Zahra, 2012 : 10). En effet, pour une majorité des militants du Mouvement sunnite, la place de la femme dans la société est au foyer. Cette restriction de la présence féminine ne rencontre pas

l'assentiment des musulmanes francophones qui ont jugé utile de créer un espace islamique public propre aux femmes. Cet espace leur est propre mais les femmes y collaborent avec des hommes. Ce constat nous permet de souligner qu'il y a une sorte de main invisible qui ne permet pas à la femme de prendre certaines décisions qui seraient du ressort des hommes.

Le contexte socioculturel et politique de la révolution sankariste a rendu favorable l'émergence de nouvelles structures féminines. Les femmes ont des partenaires parmi lesquels les plus importantes associations musulmanes francophones, en l'occurrence l'AEEMB, le CERFI et leurs imams qui ont épousé la cause féminine. De plus, Maud (2012 : 143) révèle la collaboration entre les organisations féminines musulmanes et des ONG internationales dans le cadre de la sensibilisation pour l'éducation de la fille et l'émancipation des femmes. Ce partenariat permet aux femmes musulmanes d'être plus visibles sur la scène nationale et internationale. La présence de ce partenariat nous motive à affirmer que ces ONG internationales légitiment aussi l'existence et les activités de la Cellule féminine.

An niveau national, la naissance de l'Organisation des femmes musulmanes du Burkina aurait dû correspondre à un contexte plus grand de l'appel de Thomas Sankara, pour qui les femmes doivent s'assumer et remettre en cause la suprématie masculine. Ce leader charismatique a tenu les propos suivants à son ministre de l'Essor familial Joséphine Ouédraogo : "Je veux que ce ministère contribue à un changement de notre société. Pour nous aider à relever le statut de la femme, je vais créer l'Union des femmes burkinabè pour inciter les femmes à s'organiser dans un mouvement politique d'émancipation. C'est aux femmes de défendre leurs droits. Je créerai les conditions pour qu'elles puissent s'exprimer" (Hadrien et Maxime, 2021 : 7). Nous observons que malgré cette détermination de Thomas Sankara, les femmes musulmanes n'ont pas pu mettre en place leur organisation avant la disparition de la révolution.

Au niveau international, plusieurs Conférences mondiales des femmes ont créé un climat favorable à l'expression féminine partout dans le monde y compris au Burkina Faso^v. La Cellule féminine nationale du CERFI s'est construite une stratégie de communication dans le but de

rester au centre des préoccupations des autorités politiques et des musulmans.

Elle organise des journées de formation dont les thèmes cadrent avec la préoccupation des femmes dans le monde en général et au Burkina Faso en particulier. Par ailleurs, dans sa prise de parole, cette Cellule évite de heurter la sensibilité de la masse des musulmans et contente l'establishment islamique par des thèmes de formation judicieusement choisis. Les différents séminaires de formation ont permis à la musulmane burkinabè de contribuer à l'évolution progressive des mentalités musulmanes.

II.2. Le savoir comme instrument de libération

Les musulmanes francophones ont pris ces dix ans pour préparer les mentalités musulmanes à accepter la spécificité de la CFN. La Cellule féminine nationale "à ses démembrements en provinces et elle est pilotée par les femmes elles-mêmes. Elle a reçu carte blanche pour organiser, former les femmes et défendre leurs intérêts pour l'islam" (Sharif, Appel 25 :7). Ainsi s'exprimait le président du CERFI de l'époque, Mamadou Drabo. Les femmes ont pris l'expression "Former les femmes et défendre leurs intérêts" au pied de la lettre et ont initié plusieurs journées de formation au profit des femmes. Pendant la décennie 1990, la Cellule féminine nationale a organisé trois journées de la femme musulmane.

Les femmes ont pris en compte le contexte international notamment la déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable de 1992 qui a souligné le "Rôle déterminant des femmes dans la formation de la famille et de leur contribution majeure au développement social et économique". Au regard des conclusions de cette troisième conférence africaine sur la population de Dakar, les musulmanes francophones ont voulu également être au centre des préoccupations internationales et nationales. Cette volonté de faire parler d'elles les a conduits à choisir un thème de formation en relation avec le développement social et économique de la femme.

Les premières journées, qui ont eu lieu en février 1993 autour du thème "Participation de la femme musulmane au développement social et économique" devaient convaincre les musulmans et les autorités politiques de la nécessité de voir en la femme une actrice majeure dans

la construction du développement économique du Burkina Faso. La plus-value de la femme réside dans l'action sociale qu'elle assure quotidiennement. En abordant cette thématique chère aux autorités burkinabè, les musulmanes francophones tout en voulant signifier aux hommes leur importance dans le tissu économique et social interpellent par ailleurs l'autorité politique sur leur participation à la quête du bien-être. Frédérick et Muriel (2016 : 195) précisent que le représentant du Premier ministre, le grand imam de Ouagadougou et le président de la Communauté musulmane étaient présents à la cérémonie d'ouverture. Cette présence est une preuve de l'intérêt que les responsables musulmans accordent aux activités féminines.

Afin de réussir la mobilisation des participantes, les organisateurs avaient assoupli les conditions de participation aux "premières journées de la femme musulmane". Il fallait être musulmane et parler l'une des langues nationales parmi les plus parlées au Burkina Faso. Dans leur souci de faire parvenir les réformes proposées au plus grand nombre de musulmanes, les organisatrices ont fait appel à toutes les femmes des 45 provinces du Burkina Faso. Les responsables de la Cellule féminine nationale ont bénéficié aussi du soutien de leurs sœurs de la sous – région. Leur conviction est acquise que la participation des femmes des pays frontaliers engendrera une dynamique positive dans la mutation des mentalités musulmanes nationales. Une évolution mentale positive dans un pays comme la Côte d'Ivoire impacte ipso facto le Burkina Faso en raison des liens fraternels qui unissent ces deux pays et du partage d'expérience associative déjà visible entre l'AEEMB et l'Association des élèves et étudiants musulmans de Côte d'Ivoire. En effet, de nombreux anciens militants sont des responsables actuels de l'AEEMB et du CERFI.

Il ressort des analyses au niveau national que le succès de cette activité a favorisé la naissance de mouvements féminins dans d'autres associations islamiques. C'est le cas de la section féminine d'Al ittihad de Doucouré Aboubakar (Frédérick et Muriel, 2016 : 195). Une sorte de concurrence entre les associations musulmanes apparaît au grand jour quant à l'émergence de la présence féminine parmi les associations islamiques traditionnelles. Chaque association veut avoir sa section féminine. Réconfortée par l'accueil enthousiaste de la population

musulmane des premières journées mondiales de la femme musulmane de 1993, la CFN organise une deuxième édition en 1995.

Cette édition est intitulée “L’éducation de la fille musulmane”. Elle est une réponse positive à “la Déclaration de Ouagadougou sur l’éducation des filles de 1993”. En effet lors de cette conférence panafricaine sur l’éducation des filles de Ouagadougou en 1993, les participants invitaient “tous les pays à entreprendre des actions concrètes pour promouvoir l’éducation des filles” (Alphonsine, 1994 : 11). Le thème de la formation est en soi une interpellation à tous les burkinabè et aux musulmans en particulier.

Il est reconnu qu’au Burkina Faso, de nombreuses filles étaient données en mariage précocement (Hadrien et Maxime, 2021 : 9). Ces multiples mariages engendraient la déscolarisation des filles mariées et faisaient d’elles des femmes au foyer. D’ailleurs, de nombreux prédicateurs musulmans prêchent à leurs coreligionnaires que la place de la femme est au foyer. Le choix de ce thème est une opportunité pour remettre en cause certaines pratiques culturelles musulmanes. Les femmes, dans leurs approches, ont tenu des propos qui rassurent les hommes quant à leurs ambitions. Les propos de la représentante ivoirienne résument notre analyse. Elle affirme que la formation islamique doit “préparer la jeune fille à être plus tard une jeune femme de son temps, instruite, sérieuse, musulmane accomplie, moralement armée, bonne épouse et bonne mère de famille” (Sharif, Appel 03 : 3). Les conclusions de cette Conférence vont dans le sens des autorités politiques et de l’establishment islamique dans la mesure où la fille doit être consciente que le développement de son pays passe nécessairement par l’instruction et par son sérieux. En effet, une fille qui attache un point d’honneur à l’instruction est une personne sur qui les autorités politiques peuvent compter pour bâtir un avenir radieux.

L’establishment islamique, lui, est réconforté par les trois expressions : “musulmane accomplie”, “bonne épouse” et “bonne mère de famille”. C’est ce discours que les détenteurs de l’autorité traditionnelle islamique ont toujours soutenu. De nombreux prêches et sermons des imams des différentes localités du Burkina Faso affirment que l’éducation de la femme doit aboutir à faire d’elle une personne qui prend en compte ces trois dimensions de la femme.

Pour s'affranchir de cette réduction à leurs rôles traditionnels, les femmes sont soutenues par quelques imams dont l'imam Tiégo Tiemtoré du Cercle d'études, de recherche et de formation islamique. Pour lui, "L'éducation islamique doit inciter au savoir, au savoir-être, au savoir-faire, au savoir-faire-faire" (Tiemtoré, Appel n° 04 :07). Une personne qui sait faire- faire est un manager ou un responsable qui guide vers le succès ou qui assure un apprentissage à un groupe de personnes ou à une personne. Ainsi, la femme musulmane, dotée de ces compétences, doit être cheffe d'équipe d'hommes ou de femmes ou des deux réunis sous son autorité.

Les musulmanes francophones avaient le soutien de l'UNICEF et de leurs sœurs du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire durant ces deuxièmes journées de la femme musulmane. Il est évident que le soutien de l'UNICEF s'explique par la pertinence du thème de réflexion dans le contexte socio-éducatif burkinabè. En outre, l'engagement de cette structure internationale auprès des musulmanes francophones se justifie par le capital de confiance dont sont créditées ces intellectuelles dans l'univers associatif islamique. La présence des femmes de la sous-région aux côtés des burkinabè est le prélude de la naissance d'un axe de réflexion islamique féminin autour des problèmes de la femme musulmane dans des contextes nationaux similaires. Ces rencontres sous-régionales sont un partage d'expériences pour les musulmanes des différents pays.

Dans leurs stratégies de communication, les intellectuelles musulmanes ont d'abord souligné que la femme musulmane était un facteur de développement harmonieux de la société burkinabè lors de leurs premières journées de formation. À l'occasion des deuxièmes journées, elles ont appelé les autorités burkinabè et l'establishment musulman à œuvrer pour une meilleure éducation de la fille. Après la participation à l'épanouissement économique, il est ainsi maintenant question de la socialisation de la jeune fille par l'éducation. Convaincues que leurs messages ont été compris, les femmes ont organisé les troisièmes journées de formation sur un thème révolutionnaire et audacieux dans le milieu islamique pour la période concernée.

Organisées en mars 1998, les troisièmes journées de la femme musulmane se sont penchées sur "la famille musulmane face au planning familial et aux Maladies sexuellement transmissibles/SIDA".

Qui évoque le planning familial est contraint de mettre en exergue les différentes méthodes contraceptives. Ces méthodes étaient un sujet tabou en milieu musulman dans les années 1990. Pourquoi les femmes ont-elles choisi de réfléchir sur le planning familial au lieu de la polygamie ?

Les femmes ont choisi ce thème pour obéir au schéma tracé par la déclaration et le programme d'action de Beijing en septembre 1995. Les actrices de Beijing se sont engagées à " Assurer l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi qu'un traitement égal des femmes et des hommes, et améliorer la santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que l'éducation des femmes" (Déclaration et programme d'action de Beijing, septembre 1995).

L'éducation sur le planning familial assure à la femme un droit de regard sur le contrôle de sa fécondité. Elle est libre de choisir sa période d'enfantement. Ainsi, elle a le pouvoir de contrôle sur sa sexualité. Pour y parvenir, les femmes ont prôné une lecture moderne de l'islam. Nous affirmons cela eu égard à nos connaissances des écrits de quelques militantes dont Fati Sambo.

Dans l'analyse des rapports hommes/femmes, Fati Sambo juriste de formation écrit : "la femme musulmane n'est ni inférieure à l'homme, ou supérieure, elle n'est pas non plus son égal. Il n'y a pas de comparaison possible à tenir ici. C'est plutôt un rapport de complémentarité" (Mme Tiemtoré/Sambo Fati, Appel n° 20 : 9). Ces propos présentent un islam adapté au contexte socio culturel du Burkina Faso. Les tenants de l'islam traditionnel et les féministes burkinabè sont ravis de cette interprétation. Cette lecture de l'islam qui ne subordonne pas la femme à l'homme par son infériorité supposée commande aux musulmans de soutenir les femmes dans leur quête du pouvoir de contrôle de leur sexualité dans le couple. Qui défend le planning familial évoque l'usage des méthodes contraceptives.

Cette invite à l'utilisation des méthodes contraceptives est bien encadrée par la CFN. Elle limite son usage entre conjoints mariés. L'usage hors mariage que l'on en ferait est un péché. (Des femmes indignées de la Cellule féminine du cercle d'études, de recherches et de formation islamique, Appel n° 23 :4). Cette précision est une technique

qui permet aux femmes de bénéficier de la collaboration de l'establishment islamique.

Les échanges autour des maladies sexuellement transmissibles/SIDA sont un atout pour la femme musulmane pour faciliter l'établissement du statut sérologique de son futur époux ou coépouse. Dans un contexte de polygamie, la musulmane se donne ainsi les moyens de protéger son foyer des maladies vénériennes grâce à la sensibilisation offerte au cours des journées de formation de la femme musulmane. Mieux formée, elle peut persuader plus facilement son futur époux de la nécessité de faire un test sérologique ou un test de recherche d'IST/VIH de sa deuxième ou troisième femme. Cette précaution sanitaire satisfait l'autorité politique et l'establishment islamique dans la mesure où la femme est à l'origine d'une prévoyance de santé publique. En conclusion, par ces activités de formation, les femmes veulent que la nation burkinabè écoute et prenne en compte l'opinion que les femmes ont d'elles-mêmes et leurs rôles dans la société.

La CFN a fait le choix de ne pas combattre la polygamie. Son féminisme n'est pas à l'image de l'association malaisienne, *Sisters in Islam*, créée en 1988 par Zainah Anwar. Cette dernière "milite contre la polygamie et les mariages précoces, et mène des campagnes médiatiques de sensibilisation contre l'inégalité dans l'héritage, la répudiation ou la polygamie" (Ghaliya et Naïma, 2018 : 4). Individuellement, quelques militantes ne souhaitent pas avoir de coépouses. C'est le cas de Adama qui préférerait au besoin avoir plusieurs rapports sexuels avec son mari en moins de 20 minutes que de lui permettre d'épouser une deuxième femme (entretien avec Adama en mai 2020). Les musulmanes opposées à la polygamie n'ont pas eu l'audace de se mobiliser pour la combattre. Le blocage peut être justifié par le fait que quelques leaders d'opinion qui soutiennent la CFN sont des polygames. En outre, parmi les militantes de la CFN figurent des femmes vivant dans des foyers polygames ou qui en sont nées sans connaître les travers décriés par les détracteurs de ce régime matrimonial.

Les différentes activités de formation des musulmanes francophones sous l'égide de la Cellule féminine nationale de CERFI ont montré une image conquérante des femmes. Une image d'une gent féminine battante pour une évolution des mentalités musulmanes. Selon

Habibou Ouattara, ancienne présidente de la CFN, “la clé de l’émancipation des femmes se trouve précisément dans cette quête de savoirs qui les instruira certes sur leurs devoirs de femme, de mère, d’épouse, mais aussi sur leurs droits” (Maud 2012 : 150). Les associations des femmes musulmanes dépendantes de structures comme le CERFI ont tenté sans succès jusque-là de s’unir afin d’accroître leur poids social et d’être une force de proposition pour la prise en compte des préoccupations féminines entre 2000 et 2001 (Salamata, Appel n° 10 :10). Cet échec est une volonté manifeste de quelques leaders musulmans qui veulent éviter que les femmes deviennent une force à même de tutoyer l’establishment islamique. En effet, l’ancienne présidente de la Cellule féminine Habibou Ouattara affirme que “toute tentative était vaine car tout regroupement de femmes musulmanes était mal perçu. Pire, presque toutes les associations féminines musulmanes vivotaient et avaient du mal à décoller dans une telle perspective” (Salamata, Appel n° 10 :10).

La section féminine de l’AEEMB est quant à elle toujours associée aux différentes activités de la Cellule féminine. Cette collaboration est une astuce pour la Cellule féminine d’assurer sa pérennité dans la mesure où les actuelles militantes de l’AEEMB seront ses futures militantes.

Conclusion

Les élèves musulmans ont eu le mérite d’associer la femme à la gestion des affaires islamiques pour la première fois dans l’histoire moderne du Burkina Faso. Ces militantes voilées défendent de manière citoyenne leur foulard contre quelques responsables scolaires qui y sont opposés. Devenus adultes, les anciens élèves créent le CERFI avec quelques aînés et y intègrent une CFN. Cette dernière organise nombre d’activités religieuses et profanes avec l’espoir d’assouvir leur quête d’émancipation et d’épanouissement dans un contexte qui offre aux hommes le monopole de l’interprétation des textes saints. Dans ses activités, la CFN tient un discours qui satisfait le désir de l’establishment islamique et défend un féminisme en adéquation avec les enseignements islamiques. Notre article montre que la femme a su adapter son discours émancipateur au contexte socioculturel burkinabè. Les hommes participent aux luttes d’indépendance mais gardent la main sur le contrôle des thèmes à traiter et des valeurs à défendre. Si les

musulmanes burkinabè veulent aller plus loin, elles devront s'approprier les textes saints pour mieux sensibiliser les populations sur le genre en islam. Tant que ces disciplines seront expliquées et commentées par les hommes, la femme restera encore pour longtemps sous le diktat masculin.

Références bibliographiques

Alphonsine, Bouya (1994), « Éducation des filles : Quelles perspectives pour l'Afrique subsaharienne au XXI^e siècle ? » In *Africa Development / Afrique et Développement*, Vol.19, Numéro 4, p. 11-34

Asma Lamrabet (2015), *Les femmes et l'islam : une vision réformiste*, Paris, Fondapol.org,

Bounkougou/S. Mariam (juillet août 1995), « *la femme musulmane* », L'Appel n° 04, p. 10

Des femmes indignées de la Cellule féminine du cercle d'études, de recherches et de formation islamique (Septembre octobre 1998), « *Cris des mères : pluie de capotes sur le Burkina* », L'Appel no 23, p. 4

Hadrien Clouet et Maxime Quijoux (2021), Partie 1 : « On ne cherche pas des gens préparés à être ministre mais des gens qui sont prêts au changement », Entretien avec Joséphine Ouédraogo, ancienne ministre de l'Essor familial et de la Solidarité nationale (1984-1987) lors de la présidence de Thomas Sankara. *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, Université de Genève, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03189302> {doi :10.51185/journals/rhca.2021.e476}. {hal-03189302}

Frédéric Madore (2018), *Rivalités et collaborations entre aînés et cadets sociaux dans les milieux associatifs islamiques en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso (1970-2017)*, Thèse de doctorat en histoire, Philosophiæ doctor (Ph. D.) Québec, Canada.

Frédéric Madore and Muriel Gomez-Perez (2016), « Muslim Women in Burkina Faso since the 1970s : Toward Recognition as Figures of Religious Authority? », *Islamic africa* 7, pp.185-209

Ghaliya Djelloul et Naïma El'Makrini (2016), « Le féminisme islamique comme courant minoritaire en voie d'institutionnalisation », <http://hdl.handle.net/2078.1/194146/Handle> Consulté le 30/05/2021
La Cellule féminine nationale du Cercle d'études, de recherche et de formation islamique CFN/CERFI. «*Islam : Des*

droits de la femme reconnus”. <https://lefaso.net/spip.php?article49544>. du 8 août 2012. Consulté le 29/05 /2021

Maud Saint-Lary (2012), « Quand le droit des femmes se dit à la mosquée : ethnographie des voies islamiques d'émancipation au Burkina Faso », *Autrepart* (N^o61), pages 137 à 155

Mme Tientoré/Sambo Fati (mars avril 1998), « Lettre à mes sœurs », *L'appel* n° 20, p.9

Muriel Gomez-Perez (2016), « Women's Islamic activism in Burkina Faso: toward renegotiated social norms? » *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 50 :1, pp. 45-63.

Muriel Gomez-Perez (2009), « Autour de mosquées à Ouagadougou et à Dakar : lieux de sociabilité et reconfiguration des communautés musulmanes » in Laurent Fouchard, Odile Goerg & Muriel Gomez-Perez (dir.). *Lieux de sociabilité urbaine en Afrique*. Paris, l'Pharmattan, pp.405-433.

Muriel Gomez-Perez, *L'islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*. Paris, Karthala. 2005

Naïma El'Makrini (2016), « Introduction bibliographique sur le voile islamique » <https://www.academia.edu/38406557> Consulté le 24 avril 2021

Salamata Sidibé (janvier 2010), « *Cellule féminine, sur les traces du passé ou sur l'éclair qui pointe à l'horizon ?* », *Le Cerfiste* n° 10, p.10

Segda Aboubakar Sidiki (2014), *L'islam en milieu scolaire et étudiantin dans la ville de Ouagadougou de 1960 à 2013*, Rapport de DEA, département d'histoire et archéologie, université de Ouagadougou,

Sharif Souley (février 2000), « *L'Appel reçoit le président national de l'AEEMB* », *L'Appel* n° 37, p.4

Sharif Souley (janvier février 1999), « *Entretien avec le président national du CERFI* », *L'Appel* n° 25, p.7

Sharif Souley (mai juin 1995), « *Deuxièmes journées de la femme musulmane : l'éducation des jeunes filles musulmanes en question* », *L'Appel* n° 03, p.3

Stéphanie latte Abdallah (2013), « Féminismes islamiques à l'heure révolutionnaire : normes, genre et démocratie », *Normes religieuses et genres*, pp 217 à 230

Tientoré Tiégo (avril mai 1998), « La femme, l'excision, le planning familial, la musique, les coutumes, l'intérêt, la magie ... Docteur Hani Ramadan répond du centre islamique de Genève répond », *L'Appel* numéro 20, page 10

Tiemtoré Tiégo (juin juillet 1995), « *L'éducation en islam* », L'Appel n° 04, p. 7

Zahra Ali (19 septembre 2012). « Des musulmanes en France : féminisme islamique et nouvelles formes de l'engagement pieux » *Études et analyses* – N° 27 –

URL :http://religion.info/pdf/2012_09_Ali.pdf Consulté le 2 mai 2021

i

otes

La Communauté musulmane a été créée en 1962, le Mouvement sunnite en 1973 et l'Association islamique de la Tidjanniyya en 1979.

ⁱⁱ L'association musulmane des scolaires voltaïque est devenue l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina en 1985.

ⁱⁱⁱ Interdiction des signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse la loi du 15 mars 2004 bulletin officiel n° 21 du 27 mai 2004. www.education.gouv.fr

^{iv} L'organisation des femmes musulmanes du Burkina (OFMB) est née de façon informelle en 1988. Cette organisation féminine n'a pas été reconnue officiellement, car elle n'a pas entrepris des démarches dans ce sens. Elle fut intégrée volontairement au CERFI en 1989 sous le nom "cellule féminine nationale du CERFI".

^v 1975 Conférence sur le statut des femmes, Mexico, 1980 - Conférence de la décennie des Nations unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 1985 - Conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme, Nairobi. Toutes ces conférences ont raffermi la position sociale des femmes.